

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DES CONSORTS EMERY SISE 221 RUE DU  
COMMERCE – PARCELLES AI 93, AI 94, AI 97 ET AI 592 (3.1)

**L’an deux mille vingt-quatre, le 02 décembre à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **25 novembre 2024**

Date d’affichage de la convocation : **25 novembre 2024**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNING, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames VUILLIOT, CETTIER, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON, et Messieurs ROBBEZ, CADOUX, LEVITRE, JUILLARD (conseillers).

**Pouvoirs :**

Mme COSSARD donne pouvoir à Mme COURT,  
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,  
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme LUZZI,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme ZELLER,  
M. SIGAUD donne pouvoir à M. CADOUX,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme GILLET,  
M. PELLETIER donne pouvoir à M. PELLÉ,  
M. MAZET donne pouvoir à M. VENARRE,  
M. MOLINAS donne pouvoir à Mme VUILLIOT,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. LEVITRE,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

**Excusée :** Mme CHARRE

Secrétaire de séance élue à l’unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la proposition de la Ville d’acquérir l’ensemble immobilier propriété des consorts EMERY en date du 14 octobre 2024,

**VU** l’accord des consorts EMERY en date du 17 et 21 octobre 2024,

**VU** l’avis des Domaines en date du 23 septembre 2024,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat approuvé le 27 février 2020 et exécutoire le 18 juillet 2020,

**VU** le compte rendu de la Commission Finances et Intercommunalité du 24 octobre 2024,

**VU** le budget 2024,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la politique communale de préservation et de mise en valeur du patrimoine ancien, la Ville a un intérêt à acquérir le bien immobilier remarquable, propriété des conjoints EMERY, comprenant un ensemble bâti (habitations, dépendances), deux jardins en terrasse et un parc arboré,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Commune à acquérir la propriété des conjoints EMERY, située au 221 rue du Commerce, parcelles AI 93, AI 94, AI 97, AI 592, au prix de 676 000 euros,
- **DIT** que les frais annexes liés à cette acquisition seront supportés par la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces s'y rapportant.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 03 décembre 2024.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 05 décembre 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 05 décembre 2024.

Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le



ID : 001-210101739-20241203-2024\_143\_DEL-DE